



**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 2022-32**

Département d'Indre et Loire  
Commune de Candes Saint Martin

Nombres de conseillers :  
en exercice : 10  
présents : 9  
votants : 9

L'an **deux mil vingt deux**

Le, 15 novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de **CANDES SAINT MARTIN**

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphan PINAUD

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 novembre 2022

**Présents** : MM Stéphan PINAUD, Claude TOMAS, Pascal HUET, Aurélie DELAPORTE,  
Romane HUET, Véronique GAROUX, Joël RAVENEAU, Francis KATCHATOUROFF,

**Représentés** : néant

**Absent /Excusée**: Mégane MONNEAU

Madame Romane HUET est nommée secrétaire de séance.

**Objet** : **CONTRAT VACATAIRE**

Vu le code général des collectivités territoriale ;

Monsieur le maire informe de la nécessité de former la nouvelle secrétaire qui vient d'être recrutée. Monsieur le maire indique aux membres du conseil municipal que les collectivités territoriales peuvent recruter des vacataires.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinue dans le temps et répondant à un besoin ponctuel,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de recruter deux vacataires, pour effectuer les missions suivantes :

- une vacataire pour effectuer la préparation du budget à compter de février 2023 à raison d'une demi-journée par semaine.
- une vacataire pour assurer des missions ponctuelles au sein du service de la comptabilité publique de la mairie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et de la gestion du cimetière à raison d'un ou deux jours par semaine.

Il est proposé également aux membres du conseil municipal de recruter des vacataires  
soit rémunérée :  
- sur la base d'un taux horaire brut de 18 €.

Accusé de réception en préfecture  
21/11/2022 10:42:02  
Date de télétransmission : 17/11/2022  
Date de réception préfecture : 17/11/2022

Il est demandé aux membres du conseil municipal de délibérer ;

Après avoir délibéré à l'unanimité les membres présents ou représentés, le conseil municipal

- AUTORISE Monsieur le Maire à recruter des vacataires, à signer les documents et actes afférents à cette décision
- D'INSCRIRE les crédits au budget

La Secrétaire de séance,  
Romane HUET



Candes Saint-Martin,  
le 16 novembre 2022  
Pour Copie Conforme



Le Maire,  
Stephan PINAUD

